

COMMUNE  
DE  
SURBOURG



2 rue du Général de Gaulle  
67250 SURBOURG  
☎ 03.88.88.42.60  
✉ mairie@surbourg.fr

**ARRÊTE MUNICIPAL**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

**A M. JEAN-MARC LEFEBVRE-SCHNEE, ADJOINT AU MAIRE**

**2026-27**

Le Maire de la commune de SURBOURG,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21/03/2026,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, il convient de donner délégation aux adjoints,

**CONSIDERANT** que M. Jean-Marc LEFEBVRE-SCHNEE a été élu quatrième adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter du 23/03/2026, M. Jean-Marc LEFEBVRE-SCHNEE, quatrième adjoint au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Environnement et écologie :
  - Forêts
  - Journée citoyenne
  - Actions pour la sobriété et le développement écologique
  
- Voirie et réseaux :
  - Réseau d'assainissement
  - Station d'épuration
  - Assainissement non collectif
  - Eau potable
  - Eclairage public, électricité, gaz naturel, téléphone, fibre
  - Voirie communale et départementale, chemins ruraux et places
  - Signalisation et sécurité routière
  - Surveillance sécurité incendie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

- Urbanisme, bâtiments communaux, infrastructures et développement économique :  
En cas d'indisponibilité de M. Daniel GROSSHANS deuxième adjoint au Maire et dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires communales, M. Jean-Marc LEFEBVRE-SCHNEE pourra assurer les fonctions et missions relatives aux domaines de l'urbanisme, bâtiments communaux, infrastructures et développement économique.

**Article 2** : Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents afférents à ces domaines : arrêtés, bons de commande et tous les courriers qui y sont relatifs.

La signature par M. Jean-Marc LEFEBVRE-SCHNEE devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**Article 3** : Le Maire de la commune de Surbourg et le trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé
- transmis au contrôle de légalité
- transmis au comptable du Trésor

Fait à Surbourg, le 23/03/2026

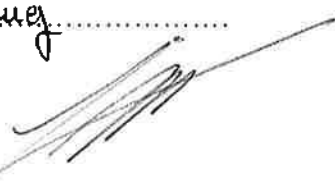
Le Maire,

Olivier ROUX



Notifié le 23-03-2026...

à Surbourg.....

Signature : 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026